



Conseil des gouverneurs
Vingt et unième session
Rome, 11-12 février 1998
Point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs
4. Demandes d'admission à la qualité de Membre non originaire
5. Déclaration du Président du FIDA
6. Rapport sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA
7. Déclarations générales
8. États financiers vérifiés du FIDA - 31 décembre 1996
9. Budget proposé du FIDA pour 1998
10. Création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
11. Politique du FIDA sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés
12. Politique du FIDA en matière de divulgation des documents
13. Création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie
14. Accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
15. Composition du Conseil d'administration
16. Suite donnée par le FIDA à la Conférence sur la faim et la pauvreté
17. Suite donnée par le FIDA au Sommet mondial de l'alimentation
18. Rapport sur la commémoration du vingtième anniversaire du FIDA

19. Rapport sur l'état de l'Accord relatif au siège

20. Autres questions

ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

La vingt et unième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 11 février et jeudi 12 février 1998, au Palazzo dei Congressi, Piazzale J.F.Kennedy, Rome (EUR). La session s'ouvrira le mercredi 11 février 1998 à 10 heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du Fonds et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'Article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 21/L.1/Rev.1).

3. Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs

Le Conseil des gouverneurs est invité, conformément à l'article 12 de son Règlement intérieur, à élire un président et deux vice-présidents pour les deux prochaines années.

4. Demandes d'admission à la qualité de Membre non originaire

Si le gouvernement d'un Etat non membre demande à devenir membre du FIDA, et si le Conseil d'administration décide de recommander au Conseil des gouverneurs de donner suite à la demande, celle-ci sera examinée au titre du présent point de l'ordre du jour (document GC 21/L.2).

5. Déclaration du Président du FIDA

Le Président Al-Sultan fera, au Conseil des gouverneurs, une déclaration dans laquelle il passera en revue les activités du Fonds en 1997.

6. Rapport sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA

Un rapport sur l'état des contributions à la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA sera soumis dans le document GC 21/L.3, qui sera présenté au début de la session.

7. Déclarations générales

Les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales au titre de ce point de l'ordre du jour et à présenter, s'il y a lieu, leurs observations sur d'autres points de l'ordre du jour.

8. États financiers vérifiés du FIDA - 31 décembre 1996

Conformément à la Règle XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner le document GC 21/L.4 qui contient les états financiers vérifiés du FIDA pour 1996 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur ces états. A sa soixantième session tenue en avril 1997, le Conseil d'administration a examiné les états financiers et recommandé qu'ils soient soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs.

9. Budget proposé du FIDA pour 1998

Le budget du FIDA pour 1998, tel qu'il est recommandé par le Conseil d'administration pour approbation, sera présenté dans le document GC 21/L.5.

10. Création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Suite à la recommandation du Conseil d'administration relative à la participation proposée du Fonds à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE): cadre opérationnel du FIDA, le document GC 21/L.6 présentera la proposition ainsi qu'un projet de résolution concernant la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Ce fonds fiduciaire constituera le mécanisme par le biais duquel le FIDA allégera la dette de ces pays au cas par cas.

11. Politique du FIDA sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés

Comme suite à la recommandation de la soixante et unième session du Conseil d'administration concernant la politique générale du FIDA sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés, le document GC 21/L.7 présentera au Conseil des gouverneurs la proposition y relative ainsi qu'un projet de résolution.

12. Politique du FIDA en matière de divulgation des documents

Après examen par le Conseil d'administration à ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions, la question de la politique du FIDA en matière de divulgation des documents sera soumise au Conseil des gouverneurs dans le document GC 21/L.8 en même temps qu'un projet de résolution s'y rapportant. Il s'agit de donner au FIDA les moyens de mieux rendre compte de ses responsabilités et de renforcer la transparence et les services à l'ensemble de ses partenaires tout en faisant plus largement connaître son rôle dans la promotion du développement durable.

13. Création d'un fonds FIDA pour Gaza et Cisjordanie

Une proposition concernant la création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie afin de permettre au FIDA d'utiliser ses propres ressources ainsi que d'autres ressources pour financer des prêts et dons dans les territoires autonomes a été présentée au Conseil d'administration à sa soixante-deuxième session. Ce fonds est rendu nécessaire par le fait que ces territoires ne sont pas membres du FIDA et, par conséquent, ne sont pas habilités, en vertu du mandat du Fonds, à recevoir des prêts pour des projets. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration, le document GC 21/L.9 accompagné d'une résolution y relative sera soumis au Conseil des gouverneurs pour examen.

14. Accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Il a été rendu compte au Conseil d'administration à sa soixante-deuxième session du résultat des délibérations de la Conférence des parties, qui s'est tenue à Rome du 29 septembre au 10 octobre 1997 au terme desquelles le Fonds a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Conformément à la recommandation du Conseil d'administration, le document GC 21/L.10 accompagné d'une résolution y relative à l'effet d'accepter cette décision sera présenté au Conseil des gouverneurs pour examen.

15. Composition du Conseil d'administration

Conformément à la décision prise par le Conseil des gouverneurs à sa vingtième session concernant l'élection des membres et membres suppléants du Conseil d'administration, le Conseil des gouverneurs est invité à approuver les échanges de sièges entre pays figurant sur les sous-listes C1 et C2, comme l'indique le document GC 21/L.11. Ce document donnera également au Conseil les noms des pays de la liste B siégeant désormais au Conseil d'administration à la suite de l'entrée du Nigéria.

16. Suite donnée par le FIDA à la Conférence sur la faim et la pauvreté

Pour donner suite aux recommandations de la Conférence sur la faim et la pauvreté, une coalition regroupant la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial ainsi que sept organisations non gouvernementales régionales et internationales a mis sur pied plusieurs programmes concertés. Un rapport sur les progrès réalisés et les résultats obtenus sera présenté au Conseil des gouverneurs dans le document GC 21/L.12.

17. Suite donnée par le FIDA au Sommet mondial de l'alimentation

Des détails sur la suite donnée par le FIDA au Sommet mondial de l'alimentation depuis la vingtième session du Conseil des gouverneurs seront communiqués dans le document GC 21/L.13.

18. Rapport sur la commémoration du vingtième anniversaire du FIDA

Un rapport sur la célébration du vingtième anniversaire du FIDA fera l'objet du document GC 21/L.14, qui sera présenté au début de la session.

19. Rapport sur l'état de l'Accord relatif au siège

Un rapport sur ce sujet sera présenté oralement à la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs.

20. Autres questions

Les autres questions qui pourraient être soulevées seront traitées au titre de ce point de l'ordre du jour.